04 novembre 2026

INFORMATION SDEA
SECTEURS MODER & SAUER-PECHELBRONN

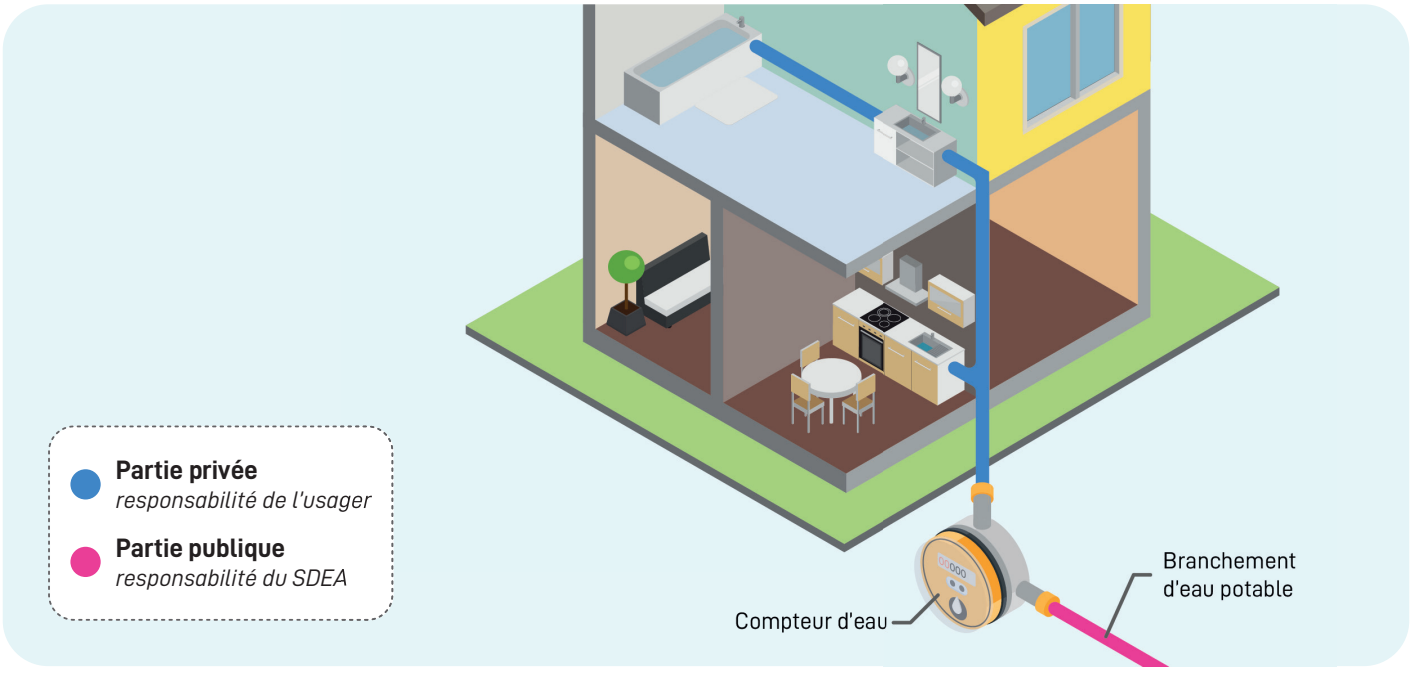
LE SDEA NE SOUTIENT AUCUN DÉMARCHAGE COMMERCIAL

Certains usagers-clients ont récemment reçu un courrier commercial proposant la souscription à un contrat d'assurance ou d'assistance contre les fuites d'eau sur les canalisations privatives.

Cette démarche relève de la seule initiative de l'entreprise émettrice et n'est en aucun cas liée au SDEA.

À noter :

- Les **installations privatives** situées après le compteur d'eau relèvent de la responsabilité du propriétaire. La souscription à une assurance ou à un contrat d'assistance pour ces équipements constitue un choix individuel ;
- Conformément au règlement du service d'eau potable, la canalisation de branchement située entre la conduite publique de distribution et le compteur d'eau **fait partie des installations publiques et relève de la responsabilité du SDEA.**



Le SDEA est un établissement public de coopération spécialisée à l'échelle interdépartementale, créé il y a plus de 80 ans par des élus précurseurs, soucieux de mettre en commun les moyens de leurs communes pour assurer un service public performant de l'ensemble du cycle de l'eau. Il fédère plus de 744 communes, dessert plus d'un million d'habitants d'Alsace Moselle et s'appuie sur l'expertise de plus de 800 salariés exerçant plus d'une centaine de métiers de haute technicité.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA

Par téléphone au 03 88 19 29 99
Ou via le site internet sur www.sdea.fr

sdea.fr